

## A PROPOS DES MEDICAMENTS GENERIQUES

Christine Dutranoix

### • Qu'est-ce qu'un médicament générique?

Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique découvre un nouveau médicament, il est commercialisé et il est protégé pendant 20 ans.

Après ces 20 ans, tous les laboratoires pharmaceutiques ont le droit de le développer et de le commercialiser : voilà ce qu'est un médicament générique.

### • Quelles garanties offrent les médicaments génériques?

Les médicaments génériques subissent les mêmes contrôles de qualité que les autres médicaments. Ils contiennent les mêmes principes actifs que les médicaments originaux, dans la même quantité et la même forme.

La quantité de substance active absorbée et la vitesse d'absorption sont identiques à celles du médicament original.

### • Quels sont les avantages des médicaments génériques?

Ils sont au nombre de 3 :

- ils sont moins chers pour vous, en tant que patient : le premier générique d'un médicament de référence est au moins 30% moins cher que le médicament original. Cette obligation n'est valable que pour les médicaments remboursés par l'assurance maladie. Mais les génériques sont généralement nettement moins chers pour les médicaments non remboursés également;
- par le jeu de la concurrence, ils font baisser le prix des médicaments originaux dont le brevet est expiré;
- leur moindre coût permet de dégager des marges dans le budget de l'assurance-maladie pour de nouveaux médicaments traitant de nouveaux besoins.

### Quelques médicaments génériques actuellement souvent utilisés dans la Muco (11/2007) :

Médicament original	Médicament générique
Amukin	Amikacine
Augmentin	Amoxiclav
Bactrim, Eusaprim	Cotrimoxazole
Brufen	Ibuprofene
Ciproxine	Ciprofloxacine
Duracef	Cefadroxil
Losec, Logastric	Omeprazole
Lysox, Lysomucil	Acétylcystéine
Minocin	Minocycline
Sporanox	Itraconazole
Zantac	Ranitidine
Zitromax	Azithromycine
Zyrtec	Cétirizine

La liste des médicaments génériques disponibles évolue en permanence (il en apparaît régulièrement mais il en disparaît aussi).

La liste actualisée peut être trouvée sur le site :

[http://www.inami.fgov.be/inami\\_prd/ssp/ref2/pages/RefundingReference.asp](http://www.inami.fgov.be/inami_prd/ssp/ref2/pages/RefundingReference.asp)